

Qu'est-ce que TAIEX?

TAIEX est l'acronyme de : *Technical Assistance and Information Exchange*, instrument d'assistance technique et d'échange d'informations.

TAIEX a été créé en 1996 par la Commission européenne afin d'appuyer la mise en place plus rapide de l'acquis de l'Union dans les pays candidats – sur la base d'une transposition obligatoire.

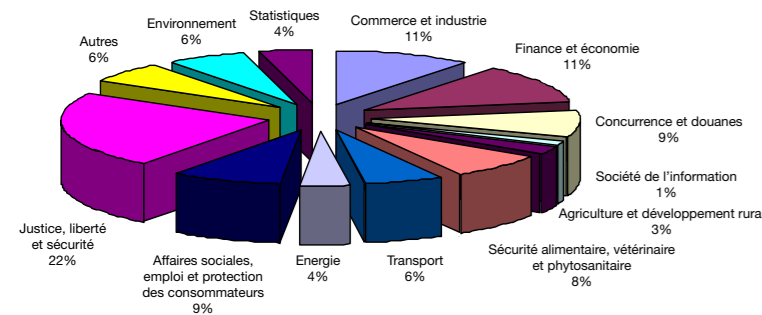
En 2006, une extension graduelle aux pays voisins a été mise en œuvre (Décision 2006/62/CE) en vue de promouvoir le rapprochement avec l'acquis de l'Union – sur la base d'un partage volontaire de normes communes.

Cette extension s'appuie sur un Point de contact national (PCN) TAIEX au sein de l'unité de gestion du programme (UGP) qui gère également les jumelages.

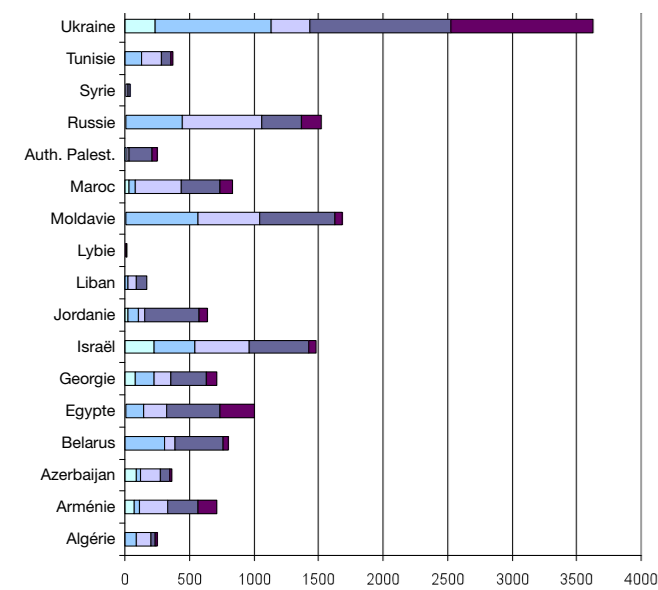
TAIEX assiste les pays voisins dans le domaine du rapprochement, de l'application et du renforcement de la législation européenne. Le système fonctionne principalement à la demande et contribue à proposer une expertise sur mesure pour traiter les problèmes rapidement.

TAIEX propose aux partenaires et parties prenantes des pays bénéficiaires une assistance d'égal à égal, fournie par des experts publics des EM.

Secteurs couverts par les activités TAIEX



Environ 14500 participants de pays PEV et la Russie



Environ 1200 requêtes envoyés par les pays PEV et la Russie

TAIEX : 4 types d'assistance

Missions d'experts dans le pays partenaire

5 jours maximum, en vue de proposer des recommandations sur les projets législatifs et le fonctionnement du processus administratif, de donner des conseils sur les lois et leur mise en œuvre, d'expliquer l'acquis communautaires, de présenter des exemples de bonnes pratiques.

Ateliers – Séminaires dans le pays partenaire

2 jours maximum, en vue de présenter et d'expliquer les questions relatives à l'acquis de l'Union à un large public (sélectionné par le pays bénéficiaire concerné) d'un même pays ou de plusieurs pays sur des thèmes d'intérêt commun.

Visites d'étude dans les États membres

5 jours maximum, en vue de permettre à maximum 3 fonctionnaires d'un pays partenaire de comprendre comment les États membres gèrent les questions pratiques relatives à la mise en œuvre et l'exécution de l'acquis de l'Union.

Missions d'évaluation

Plusieurs jours, en vue d'identifier les besoins, analyser les écarts et élaborer des recommandations par rapport à l'acquis de l'Union. Les rapports analytiques sont élaborés par des pairs.

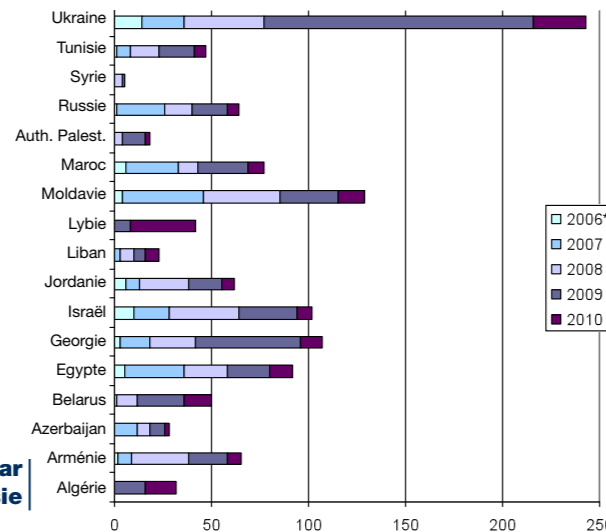
Les bénéficiaires de TAIEX

Les bénéficiaires de l'assistance TAIEX sont ceux qui ont un rôle à jouer dans le rapprochement, la mise en œuvre et l'exécution de la législation de l'UE. Les principaux groupes cibles sont :

- l'administration publique;
- les organismes publics;
- les associations du secteur privé ayant une mission de service public;
- les partenaires sociaux.

Les objectifs de TAIEX

- renforcer l'administration publique;
- rapprocher l'acquis de l'Union;
- réaliser les priorités des pays voisins et de la Russie, comme convenu dans les Plans d'action et les Programmes indicatifs nationaux;
- consolider les réseaux entre les pays voisins et la Russie, et les États membres;
- identifier les thématiques pour les prochains projets de jumelage.



Qu'est-ce que SIGMA?

Les activités principales de SIGMA sont :

- Fournir à court et moyen terme (de 1 jour à 12 mois) une aide pour améliorer la gouvernance et la gestion sur la base des demandes des pays bénéficiaires;
- Aider les équipes de réforme nationales en fournissant une expertise par des praticiens par des pairs, y compris le personnel SIGMA (des fonctionnaires internationaux) ou des fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des Etats membres (MS);
- Evaluer les progrès de la réforme et déterminer les priorités sur la base de l'acquis de l'EU et d'aider les décideurs et les administrations dans le renforcement institutionnel;
- Faciliter l'assistance de l'UE et autres bailleurs de fonds en les aidant à concevoir des projets et mettre en œuvre des plans d'actions;
- Améliorer et moderniser la gouvernance publique en vue de faciliter l'intégration économique et la coopération politique entre l'UE et ses voisins.

Les groupes cibles SIGMA

Le groupe cible de SIGMA comprend les institutions de gouvernance publique avec les organismes centraux chargés de la gestion horizontale des systèmes de gouvernement.

Principaux secteurs SIGMA :

Le programme aide les pays bénéficiaires en matière de

- le droit administratif;
- la gestion des dépenses publiques;
- l'audit interne / externe;
- les achats / les concessions;
- la fonction publique;
- les capacités politiques et la coordination;
- la gestion réglementaire et les droits de propriété.

| Σ-ENP 06.2008 /02.2010 | Actions SIGMA | | | | | |
|------------------------|------------------------|---|-------------------------------------|---------------|----------------------------|-----------|
| | Missions exploratoires | Cadre juridique, fonction publique et justice | Contrôle financier et audit externe | Marché public | Elaboration des politiques | Total |
| Arménie | ✓ | 2 | 4 | 2 | 2 | 10 |
| Azerbaïdjan | ✓ | 1 | 1 | | | 2 |
| Egypte | ✓ | 4 | 1 | | 6 | 11 |
| Georgie | ✓ | 4 | 3 | 2 | | 9 |
| Jordanie | ✓ | | | | 4 | 4 |
| Liban | ✓ | | | | | 0 |
| Moldavie | ✓ | 2 | 3 | | | 5 |
| Maroc | ✓ | 4 | 2 | 1 | | 7 |
| Tunisie | ✓ | 3 | 2 | 1 | 1 | 7 |
| Ukraine | ✓ | 2 | 2 | | | 4 |
| Total | | 22 | 18 | 6 | 13 | 59 |

Commission européenne Europe, Méditerranée du Sud, Moyen-Orient et politique de voisinage Programmes multi-pays

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning_fr.htm
http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/taieux_fr.htm

<http://taieux.ec.europa.eu/>



COMMISSION EUROPÉENNE



EuropeAid



COMMISSION EUROPÉENNE

Rapport d'activité

Jumelage, TAIEX et SIGMA au sein de l'IEVP



Ștefan Füle

Commissaire européen pour l'élargissement et la politique de voisinage

En tant que Commissaire pour l'élargissement et pour la politique de voisinage, je suis honoré de présenter le Rapport d'activité 2009 concernant les Instruments de renforcement des institutions. L'objet est de suivre, du point de vue d'un initié, comment les Jumelages Institutionnels, TAIEX (Assistance Technique et Échanges d'Informations) et SIGMA (Support à l'Amélioration de la Gouvernance et de la Gestion) se développent dans la région. Les trois instruments ont été créés dans le cadre des pays candidats et ont été adaptés avec succès à la région du voisinage respectivement en 2004, 2006 et 2008.

L'expérience cumulée avec les pays candidats (près de 2.000 projets de jumelage, 10.000 demandes TAIEX et environ 700 opérations SIGMA) est devenue un atout précieux lorsque EuropeAid a étendu les trois outils à la Politique de Voisinage. En assurant le transfert du savoir-faire européen dans la pratique, sur le terrain et selon les modalités pair-à-pair, ces instruments se révèlent être de puissants outils pour la réforme et la modernisation que nos voisins poursuivent et que l'UE entend soutenir avec plus de vigueur encore dans les années à venir. Cette préface est pour moi d'une importance particulière étant donné que les deux régions sont pour la première fois sous la responsabilité du même Commissaire.

La Politique Européenne de Voisinage (PEV) est un partenariat privilégié offrant une occasion unique de travailler ensemble avec nos voisins et de les soutenir dans leurs réformes stratégiques et à moderniser leurs administrations. Pour mettre en œuvre cette politique, l'UE a créé l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP). Pour configurer le Jumelage, le TAIEX et les projets SIGMA, la Commission Européenne se repose sur la coopération administrative et le savoir-faire des États Membres. Ces projets rassemblent l'expertise du secteur public des États Membres de l'UE et des pays partenaires dans le but de renforcer les activités conjointes et la résolution des problèmes systémiques.

Les projets de Jumelage ont été largement développés dans la région de la PEV. Elles apportent des résultats opérationnels concrets pour le pays bénéficiaire aux termes de l'Accord d'Association et les Plans d'Action de l'IEVP entre ce pays et l'UE. Au début de 2010, une preuve évidente de cette réussite est l'attribution récente du 100ème projet dans la région, dans le cadre d'un pipeline de l'ensemble des projets de plus de 230 Jumelages. Ce pipeline couvre un large éventail de domaines tels que les finances et le marché intérieur, l'environnement, la justice et les affaires intérieures, l'énergie, les transports, le commerce et l'industrie, l'agriculture, l'emploi, les affaires sociales, la santé et la protection des consommateurs, etc.

L'instrument TAIEX a eu autant de succès, atteignant plus de 1000 demandes d'assistance, en provenance de la Région du Voisinage et de la Russie, et ce, à un taux moyen de plus d'un par jour.

Plus de 5000 participants de la région ont participé à des événements TAIEX en 2009, et avec l'inclusion de la Syrie et de la Libye, le réseau et les activités TAIEX sont actuellement en cours dans tous les 17 pays couverts par l'IEVP. Enfin, en 2009, le lancement effectif des activités de SIGMA dans le pays de l'IEVP a également suscité l'intérêt de nos voisins dans des domaines clés de réforme comme: le Cadre Juridique, la Fonction Publique et la Justice, le Contrôle Financier et l'Audit Externe, les Marchés Publics et l'Elaboration des Politiques. Environ 30 projets opérationnels spécifiques aux pays ont déjà été entrepris dans chacune des sous-régions de la PEV (Est et Sud) et 8 autres projets opérationnels, principalement axés sur la gestion des programmes et l'élaboration des politiques, ont rassemblés tous les pays dans la région.

Je suis convaincu que notre ensemble d'outils de renforcement des institutions est un puissant instrument pour soutenir les efforts de nos partenaires à se rapprocher de la législation de l'UE et à la modernisation de leurs administrations. Il est donc de mon intention de continuer à les encourager avec le respect dû à leurs propres besoins spécifiques et à leurs ambitions.

Avant propos

Qu'est-ce que le jumelage ?

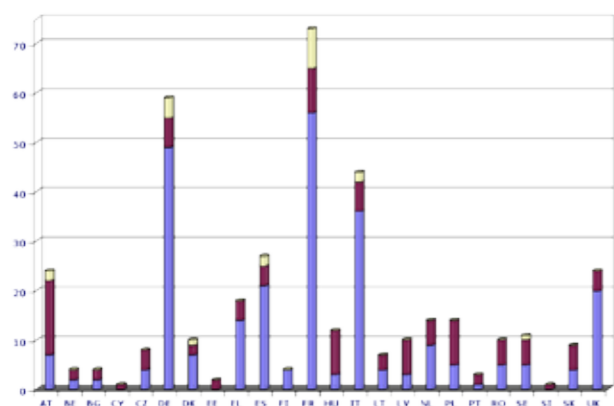
- Il s'agit d'un outil de coopération régi par le « Manuel commun de jumelage », entre une Administration Publique d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union européenne (EM);
- Cet outil a pour but d'améliorer / de moderniser l'institution dans un pays partenaire par le biais de formations, de réorganisations ainsi que la rédaction de lois et réglementations sur la base de l'acquis de l'Union;
- Le dispositif consiste à détacher dans le pays bénéficiaire au moins un conseiller résident de jumelage (**pour une période minimum de 12 mois consécutifs**) pour organiser un certain nombre de missions, à court et moyen termes, toutes effectués par des fonctionnaires des institutions publiques de l'EM UE;
- L'une des caractéristiques principales est le concept de résultats obligatoires : le bénéficiaire et le partenaire de l'UE s'engagent à travailler ensemble en vue d'atteindre un résultat défini en commun, qui doit être mesurable et précis;
- Les projets de jumelage sont financés par la Commission européenne. Le partenaire bénéficiaire contribue au projet par le biais de ses ressources humaines, de locaux à usage de bureaux, de salles de formation / conférence et de l'interprétariat.

Principes du jumelage :

- Un projet de jumelage doit être lié aux domaines de coopération prévus par l'accord de partenariat et de coopération / accord d'association UE-pays partenaire ainsi que par le Plan d'action PEV et le Programme indicatif national (PIN);
- Le jumelage doit être cohérent dans toutes ses composantes;
- C'est un projet commun, partagé par deux administrations partenaires qui s'engagent chacune de leur côté. Le pays partenaire conserve la propriété des résultats du projet;
- Le jumelage inclut au moins des éléments de rapprochement avec l'acquis de l'Union;
- Il comprend des éléments de réforme structurelle et doit résoudre un problème systémique. À l'issue du projet, le nouveau système ou adapté doit être autonome : il doit fonctionner sous la seule responsabilité et avec les seuls moyens du pays partenaire;
- L'administration du pays partenaire demandant un jumelage doit être « jumelable » de par son statut, ses fonctions et ses potentialités en matière de réforme.

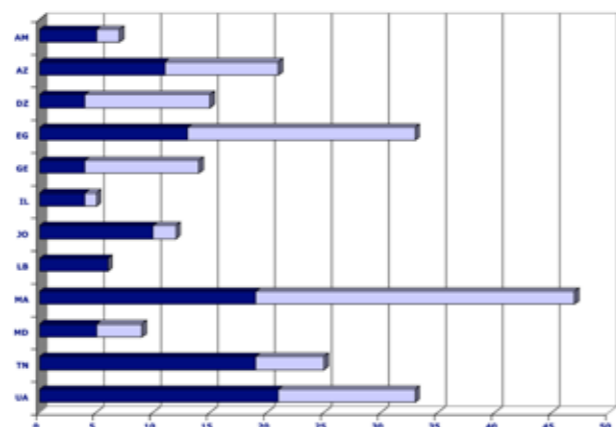
Projets jumelage PEV 2004-2010
Par Pays Partenaire

conclu/lancé/en cours ■
en élaboration/identification □



Projets Jumelage PEV 2004-2010¹
Par Secteur

| | |
|---------------------------------|-----|
| Finance et Marché Intérieur | 40 |
| Commerce & Industrie | 30 |
| Justice et affaires intérieures | 26 |
| Santé et protection des consom. | 18 |
| Affaires sociales et Emploi | 17 |
| Environnement | 14 |
| Transport | 14 |
| Energie | 10 |
| Agriculture | 9 |
| Douanes | 9 |
| Statistiques | 8 |
| Concurrence | 6 |
| Télécommunications | 3 |
| Autres | 21 |
| TOTAL | 225 |



Nombre de propositions jumelage 2004-2010
Par Etat Membre

■ Léger
■ Junior
■ Leader

¹Pour toutes les statistiques de Jumelage, les données étaient disponibles depuis 2004 jusqu'à avril 2010

Jumelage: 4 histoires à succès

Ukraine - Justice

Soutien à l'Académie des Juges

Contexte:

L'objectif global du projet vise à soutenir le renforcement de la capacité institutionnelle de l'Académie des Juges par le développement de programmes de formation initiale des juges - théorique et pratique, basée sur les recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe, l'élaboration de tests et de développements pertinents de programmes consolidés de formations continues pour les juges en mettant l'accent sur le droit communautaire.

Le budget du jumelage est de 1.100.000 euros et sa durée de 24 mois. Le projet a débuté en Juillet 2009.

Composantes:

- La formation initiale est consacrée à la mise en place d'un programme de formation initiale pour les candidats à la magistrature en Ukraine (partie théorique et pratique).
- Les Tests sont consacrés au développement des critères de sélection pour l'examen de candidats juges afin d'assurer un examen unifié, transparent et anonyme.
- La formation continue s'attaque à la formation continue des juges en mettant l'accent sur le droit communautaire et le développement de l'apprentissage à distance pour la formation continue des juges.

Qu'est-ce qui a été réalisé?

- Les rapports d'évaluation, des études comparatives sur les «meilleures pratiques» de l'Union Européenne ont été élaborés, notamment une comparaison avec le système ukrainien et les besoins et l'analyse des lacunes dans la formation initiale, les essais et la formation continue.
- Des visites d'études réalisées afin de démontrer les structures organisationnelles et institutionnelles pour la formation continue des juges et d'échanger des informations sur les meilleures pratiques de l'UE afin de gagner de nouvelles perspectives pour la réforme de la formation judiciaire en Ukraine.
- Les programmes de formation continue pour les juges sur le droit de l'UE liées à des thèmes juridiques d'une importance particulière dans le système juridique actuel Ukrainien sont élaborés.
- Un document de réflexion sur le développement de l'apprentissage à distance pour la formation continue des juges est présenté.



Cérémonie d'ouverture du Jumelage à l'Académie des Juges en Ukraine 2009

Ukraine, Egypte, Maroc, Azerbaïdjan



Visite de la compagnie pétrolière El-Nasr - Suez 2009

Egypte - Affaires sociales

Modernisation de la gestion du Système de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST)

Contexte:

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des politiques, procédures et services de la santé et de la sécurité, d'où l'amélioration du système de gestion du SST visant à réduire le nombre des accidents et des incidents liés au travail en Egypte. En particulier, le projet permettra d'améliorer et de promouvoir la sécurité au travail par le renforcement d'une culture de la prévention, de la santé et du bien-être des employés, ainsi que de protéger le public contre l'exposition aux activités de travail comportant des risques.

Le budget du projet de jumelage est de 1.000.000 euros et la durée est de 21 mois. La mise en œuvre du projet a débuté en novembre 2008 et l'État membre qui a reçu le projet est l'Italie.

Composantes:

- L'évaluation de la conformité légale, le rapprochement de la législation et une meilleure application du droit dérivé.
- Renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux central et local.
- Développement d'une stratégie nationale globale et d'un plan d'action, y compris un plan d'investissement pour les équipements.

Qu'est-ce qui a été réalisé?

- L'analyse comparative des législations primaires et secondaires de l'UE, l'Italie et de l'Egypte dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et en soulignant les similitudes et les rapprochements possibles de la loi égyptienne, a été effectuée.
- Un rapport d'évaluation juridique et réglementaire, et l'analyse des raisons qui expliquent les difficultés d'application et de mise en œuvre des lois existantes égyptiennes ont été publiés.
- Le réglage et la mise en œuvre de la législation et des politiques égyptiennes en matière de SST ont été proposés.
- Un système de gestion et de développement institutionnel au niveau central ont été proposées.
- Un audit organisationnel a été fait au niveau central.
- Les données d'information et de la gestion des connaissances, en tenant compte de l'expérience italienne, ont été développées.
- Le rôle consultatif de l'inspection du travail a été élaboré.
- Un plan de développement organisationnel a été élaboré et la stratégie en matière de SST a été proposée.
- Les fonctions de communication externe de la SST ont été développées.

- Un plan de formation a été conçu pour les surveillants des inspecteurs (au niveau central), pour les gestionnaires et les inspecteurs (au niveau local), pour des formateurs potentiels, des ateliers de formation et des cours sont en cours.
- L'analyse de la méthode de travail actuel de l'inspection du travail au niveau local a été finalisée.

Maroc - Finance

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Contexte:

La loi 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux a été promulguée et publiée le 03 mai 2007 et prévoit la création d'une Unité de Traitement des Renseignements Financiers (UTRF) par un texte réglementaire rattachée aux services du Premier Ministre.

Le présent projet de jumelage institutionnel a ainsi pour ambition de préparer les conditions de rapprochement entre la législation du Maroc et celle de l'UE dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de renforcer les capacités institutionnelles marocaines par la mise en place de la UTRF opérationnelle et conforme aux standards internationaux. Le bénéficiaire du projet est le Ministère des Finances et de la Privatisation. La durée du projet est de 30 mois pour un budget de 1.400.000 euros. L'état membre chef de file est l'Espagne, avec la France, partenaire junior.

Composantes:

- Renforcement de l'appui public au programme et coordination nationale.
- Préparation des textes et décrets d'application de la loi LAB/FT.
- Mise en œuvre de l'UTRF.
- Renforcement des structures d'enquête: magistrats et police.
- Appui pour la mise en œuvre du système préventif : banques, assurances et autres.
- Formation pour les activités et professions non financières.

Qu'est-ce qui a été réalisé?

- Réalisation des séminaires d'introduction du jumelage et de sensibilisation à la culture anti- blanchiment de capitaux auprès des différentes institutions publiques du Maroc.
- Réalisation de la compilation des textes législatifs et d'un rapport de diagnostics sur le système législatif.
- Mise en place de l'UTRF (directeur et staff recrutés et opérationnels).
- Structures d'enquête (magistrats, police) formées.
- Structures du système préventif (banques, assurances et autres) formées.
- Professions non financières (notaires, avocats et comptables) formés.



Visite d'étude en Espagne - Services de sécurité de Madrid 2009



Le laboratoire alimentaire au service antimonopole et protection des consommateurs de l'état 2009

Azerbaïdjan - Protection des consommateurs

Appui à l'amélioration des aspects juridiques et techniques de la qualité alimentaire et d'assurance de sécurité et les Exigences de Certification des produits de la pêche azerbaïdjanaise

Contexte:

L'objectif de ce projet de jumelage est de soutenir l'Office d'Etat pour le contrôle des marchés de consommation (SOCCM) dans la conception et la mise en œuvre d'un système de contrôle officiel satisfaisant aux exigences prévues par la législation de l'UE applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture dans le but d'une augmentation de l'exportation vers l'UE et vers d'autres marchés internationaux. En 2009, le Partenaire du projet SOCCM a fusionné avec le Comité antimonopole (à la fois dans le cadre du ministère du Développement économique) dans le service d'Etat pour la lutte contre les monopoles et la protection des consommateurs (SSAMCP). Le budget du projet de jumelage est de 1.000.000 euros et sa durée est de 24 mois. Le projet a débuté en Septembre 2008 et est mis en œuvre par l'autorité Néerlandaise de Protection des Aliments et des Consommateurs et le service vétérinaire et alimentaire de la République de Lettonie.

Composantes:

- La sensibilisation et le renforcement institutionnel.
- L'Harmonisation de la législation alimentaire de l'Azerbaïdjan avec celle de l'UE.
- Renforcement des services de laboratoire.
- Renforcement des Services d'inspection.

Qu'est-ce qui a été réalisé?

- Contribution à la préparation du rapport d'avancement et des garanties demandées à la Direction générale de la Santé et des Consommateurs de la CE concernant l'exportation des produits de la pêche d'Azerbaïdjan auprès de l'UE.
- La liste des produits d'Azerbaïdjan inscrits pour l'exportation de pêche et les autres produits alimentaires.
- La SSAMCP est déclarée autorité compétente en ce qui concerne l'inspection du poisson et de son contrôle et élabore un plan stratégique de développement futur et de mise en œuvre des contrôles de salubrité des aliments.
- Les laboratoires appropriés et les services d'inspection ont été organisés, les spécialistes de laboratoire ont été recrutés, la formation du personnel a été réalisée.
- Les inspecteurs familiarisés avec les processus, les procédures, les méthodes et les outils à utiliser; sont formés à la compréhension et à l'application des exigences fixées dans la législation révisée harmonisée avec les exigences de l'UE pour les produits de la pêche.
- Le Système d'enregistrement des inspections a été élaboré pour soutenir les processus d'enregistrement, d'approbation et de surveillance des établissements de la pêche.